



Conseil Municipal

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du vendredi 04 octobre 2024

Le vendredi 04 octobre 2024, à 18 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni à salle d'honneur sous la présidence de M. Bruno VANDEVILLE, conformément à la convocation qui lui a été faite le vendredi 27 septembre 2024, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la Loi.

Nombre de membres en exercice : 23.

Présents

M. Bruno VANDEVILLE, Mme Laurence MORY, M. Jean Louis POPULAIRE, Mme Fatima GHADI, M. Arnaud GLABIEN, M. Jean-Paul CRAYE, M. Bertrand SIX, M. Philippe DE GUBERNATIS, M. Ludovic VALETTE, Mme Cathy DELPLANQUE, Mme Laëtitia PANNECOCKE, M. Sébastien DESCAMPS, M. Charles BEAUCHAMP, M. Gilles COQUELLE, M. Eric MAQUET.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Représentés

M. Serge GIBERT donne pouvoir à M. Jean Louis POPULAIRE, Mme Laëtitia LAURENT donne pouvoir à M. Arnaud GLABIEN, Mme Géraldine MARCHISET donne pouvoir à M. Bruno VANDEVILLE, Mme Stéphanie BLONDEL donne pouvoir à M. Philippe DE GUBERNATIS, M. Bertrand MERLIN donne pouvoir à M. Eric MAQUET, Mme Sophie LEFEBVRE donne pouvoir à M. Gilles COQUELLE, M. Éric BRIDOUX donne pouvoir à Mme Fatima GHADI, Mme Martine PINHEIRO donne pouvoir à Mme Laurence MORY.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Mme Laurence MORY est désignée pour remplir cette fonction.

Plan Arbres en Hauts-de-France - Demande de subvention

Face aux grands défis causés par les changements climatiques et des prévisions à court terme portant sur une hausse des températures avec des vagues de chaleur de plus en plus fréquentes et intenses, des risques plus importants de sécheresse, des précipitations plus fortes avec des risques d'inondation accrus, des multiples intérêts que présentent les arbres en complément de la capacité à séquestrer du carbone, le plan « arbres » a été créé.

Grâce au financement de la région 1 millions d'arbres en Hauts-de-France, la Commune a pu développer massivement ses plantations, notamment le long RD 47 et au lotissement des « Berges du Canal » (Délibération n°1988, en date du 26 août 2020).

La région propose de prolonger le plan d'Arbres, afin de permettre aux acteurs des territoires de poursuivre de nouveaux projets de plantations.

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que, dans le cadre des études cadre-de-vie menées par la Commune et reprises dans L'AMI Centre-Bourg, plusieurs sites du territoire sont favorables à la réintroduction de la flore dans un milieu trop urbain et minérale.

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée la création d'un verger communal derrière les jardins partagés d'une superficie de 5 590 m² qui aura pour but premier de sensibiliser les usagers à la consommation de produits locaux, naturels et de saison, en mettant en avant les différents bienfaits du circuit court comme mode alternatif de consommation

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de se positionner sur les axes suivants :

➡ Terrain du Héron Cendré pour créer une double haie champêtre le long des maisons l'une de 58 mètres et l'autre de 38 mètres avec une distance de plantations de 2 mètres entre chaque plant.

➡ Parcelles vides du camping côté pâture pour une superficie total de 1120m² sur un total de 3 parcelles.

Le budget prévisionnel en fourniture s'élève au montant total de 2 253,78 € HT.

Une subvention à hauteur de 90% du coût de la fourniture (sur les essences et protection pris en charge par le dispositif) pourrait être sollicitée auprès de la région : soit une subvention d'un montant de 1 586,57 € HT représentant 90 % du total.

TRAVAUX	HT	Financements	HT	TAUX
Plantations terrain du Héron Cendré	109,10 €	Plan arbres	1 586,57 €	90 %
Plantations parcelles vides du camping	327,25 €	Participation de la commune	176,29 €	10 %
Verger communal	981,84 €			
Protections essences	344,67 €			
TOTAL	1 762,86 €	TOTAL	1 762,86 €	100 %

Invité à délibérer, le Conseil municipal **DÉCIDE**

- D'approuver la création d'un verger d'une superficie de 5590m² derrière les jardins partagés, le projet de plantation au terrain du Héron Cendré et aux parcelles vides du camping pour un montant total de **2 253,78 € HT**

- De solliciter auprès de la Région au titre du dispositif Plan d'Arbres en Hauts-de-France une subvention d'un montant de **1 586,57 € HT**

- D'autoriser Monsieur le Maire, à signer tous les documents utiles à l'exécution de la présente décision.

POUR : 23

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

NE PARTICIPE PAS : 0

La délibération est adoptée à l'unanimité.

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État (<https://www.telerecours.fr/>)

Ainsi fait les jours, mois et an susdits

Pour copie conforme,

Le Maire,

Le secrétaire de séance

Publié le :	14/10/2024
Transmis au contrôle de légalité le :	11/10/2024